



# Territoire en santé, population en santé

Priorités du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
pour la planification du réseau de conservation

de 2016 à 2021





# Table des matières

Tente canadienne au lac Tathlina, photo de la zone proposée Ka'a'gee Tu : Pat Kane

<b>Glossaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Aller de l'avant avec la planification du réseau de conservation .....</b>	<b>4</b>
Moment opportun .....	4
Collaboration et coordination .....	5
Résultats prioritaires pour la planification du réseau de conservation de 2016 à 2021 .....	5
RÉSULTAT PRIORITAIRE 1 : Terminer la planification et la prise de décisions pour chaque zone proposée existante.....	6
RÉSULTAT PRIORITAIRE 2 : Formuler une nouvelle stratégie de planification du réseau de conservation en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires.....	8
<b>Plan de travail 2016 à 2021 .....</b>	<b>11</b>
RÉSULTAT PRIORITAIRE 1 : Terminer la planification et la prise de décisions pour chaque zone proposée existante (d'ici 2020).....	12
RÉSULTAT PRIORITAIRE 2 : Formuler une nouvelle stratégie de planification du réseau de conservation en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires .....	17

Citation :  
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES.  
*Territoire en santé, population en santé : Priorités du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la planification du réseau de conservation de 2016 à 2021*, Yellowknife, 2016, 20 p.

Photo sur la page couverture : Tessa Macintosh



Éléments karstiques sur les monts Mackenzie

# Glossaire

## Biodiversité

La diversité biologique (couramment appelée « biodiversité ») désigne l'ensemble des organismes vivants d'une région donnée, plantes et animaux, dans leur variété génétique.

## Intégrité de l'écosystème

L'écosystème est intact lorsque ses éléments initiaux (eau, sol, diversité et abondance des espèces, processus naturels) résistent sans dommages au passage du temps.

## Partenaire

La gestion des terres des Territoires du Nord-Ouest (TNO) est une responsabilité qu'assument plusieurs intervenants : gouvernements autochtones, gouvernements territorial et fédéral, collectivités, comités de planification de l'aménagement des terres et de gestion des ressources, propriétaires fonciers privés, et organisations non gouvernementales environnementales et industrielles régionales. Leur rôle et leurs responsabilités sont définis et orientés par des lois et des accords.

## Planification du réseau de conservation

La planification du réseau de conservation (ou planification de la conservation) comprend la création et la gestion d'un réseau de conservation et tient compte des processus et de la connectivité écosystémiques. Contrairement à d'autres provinces ou territoires, qui concentrent leurs efforts sur la restauration des écosystèmes et des liens entre eux, les Territoires du Nord-Ouest s'efforcent de préserver les processus écosystémiques intacts, un objectif que ses représentants jugent prioritaire et accessible.

Pour l'atteindre, le gouvernement gère les terres se trouvant en dehors du réseau d'une façon qui soutient les processus écosystémiques et permet le déplacement de diverses espèces nordiques. Il peut ainsi y avoir connectivité sans liens physiques grâce à un cadre élargi de gestion des terres (ex. : planification de l'aménagement des terres et adoption de processus réglementaires multirégions).

## Réseau de conservation

Le réseau de conservation regroupe des zones protégées et des zones de conservation de toutes tailles qui, ensemble, contribuent plus efficacement à la préservation de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes de même qu'à la stabilité écologique, économique et sociale.

## Zone de conservation

La zone de conservation vise la préservation de différents éléments naturels et culturels, et contribue à l'agrandissement du réseau de conservation en offrant une protection complémentaire moins restrictive que la zone protégée.

## Zone protégée

La zone protégée constitue la base du réseau de conservation, puisqu'elle est écologiquement intacte et qu'on lui accorde la plus haute protection, notamment en l'exemptant de tout développement industriel. Permanente et résistante, la zone protégée est gérée et surveillée avec efficacité.

# Introduction



Préparation de poisson séché, Sambaa K'e

Comptant environ 30 000 espèces interreliées, les Territoires du Nord-Ouest (TNO), dont la biodiversité est relativement intacte dans de nombreuses régions, offrent une occasion rarement vue ailleurs au pays et à l'étranger : la possibilité de planifier un avenir sain pour le territoire, l'eau, la faune et la population.

Les écosystèmes nordiques sont diversifiés et particulièrement sensibles. La riche biodiversité du territoire contribue d'ailleurs à la grande qualité de vie de la population. Cependant, la sécurité alimentaire et l'économie traditionnelle des TNO reposent sur la préservation de cette biodiversité.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a présenté sa vision de l'aménagement et de la gestion des terres dans *Terres nordiques, leadership nordique : Cadre sur l'utilisation et le développement durable des terres du GTNO* (CUDDT). La priorité exprimée dans ce cadre par le GTNO : veiller à léguer un territoire en santé aux générations futures, notamment en protégeant la biodiversité par la création et la gestion de zones protégées et de zones de conservation (donc par la planification du réseau de conservation).

Le GTNO entend privilégier une approche ténoise à la question de planification du réseau de conservation, afin de préserver à long terme la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes en renforçant ses partenariats existants et en établissant de nouvelles relations.



Mouflon de Dall



Caribou

# Aller de l'avant avec la planification du réseau de conservation

La planification du réseau de conservation fera dorénavant partie intégrante du régime de gestion territoriale global des TNO. Comme pour d'autres initiatives (planification de l'aménagement des terres régionales, Stratégie d'exploitation des minéraux, Stratégie sur les perspectives économiques), cette activité clé permettra de concrétiser la vision du CUDDT, soit d'équilibrer les décisions sur l'aménagement des terres à la suite du transfert des responsabilités. Elle favorisera également la viabilité écologique pour les générations actuelles et futures.

## Moment opportun

Les Ténois veulent léguer un territoire en santé aux générations futures. Voilà une rare occasion pour les TNO de devenir un chef de file de la conservation et d'appliquer les leçons tirées ailleurs au Canada et dans le monde sur la gestion durable des ressources. N'est-il pas nettement plus efficace de préserver le territoire maintenant plutôt que d'essayer de le restaurer ultérieurement? La planification du réseau de conservation permet non seulement de protéger les paysages nordiques uniques, mais aussi de lever les ambiguïtés pour les organismes de réglementation, les groupes industriels et les citoyens.

Les dernières études sur l'adaptation aux changements climatiques montrent l'importance de planifier un réseau de conservation. En effet, un réseau de conservation regroupe des populations d'espèces en santé et des écosystèmes plus résistants au changement. La représentation écologique, particulièrement l'utilisation d'éléments paysagers durables aux fins de planification du réseau de conservation, revêt une grande importance puisqu'elle est moins susceptible aux changements. De plus, la préservation de la connectivité du réseau peut favoriser la survie des espèces menacées par les changements climatiques en facilitant leur déplacement. Ainsi, bien que certains sites n'offrent plus des conditions climatiques favorables à certaines espèces, le réseau de conservation dans son ensemble peut protéger ces dernières.



Pommes d'épinette. Photo : Service canadien de la faune, D. Mulders



Rosa Mantla préparant une peau de caribou au Camp scientifique et culturel sur la toundra du lac Daring



Des kamatuks sur la toundra au lac Daring

## Collaboration et coordination

La collaboration et la coordination sont les pierres angulaires du processus de planification du réseau de conservation. Les gens des collectivités qui participent aux initiatives de conservation possèdent des connaissances qu'ils ont acquises par l'expérience, l'observation, le contact avec les terres et la transmission d'enseignements spirituels centenaires. Les zones proposées existantes comptent d'importants éléments écologiques et s'ancrent profondément dans la vision du monde autochtone. Elles représentent l'interdépendance qui se tisse entre une population, une culture et un lieu au fil du temps.

La politique sur le savoir traditionnel du GTNO reflète l'engagement du gouvernement à intégrer le savoir traditionnel à ses décisions et à ses actions. Les prochaines mesures gouvernementales de planification du réseau de conservation respecteront cette politique et la vision du CUDDT d'unir les Ténois dans un but commun. Le GTNO reconnaît ainsi que les habitants d'une région donnée sont les mieux à même d'orienter et de gérer les décisions ayant des répercussions sur leur économie et leur environnement.

Grâce à une approche interministérielle coordonnée qui sera menée par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN), le GTNO tirera profit des partenariats et des travaux concertés des 15 dernières années dans la planification du réseau de conservation des TNO. Il continuera de reconnaître et de respecter les droits des Autochtones et ceux issus de traités, notamment les accords sur les revendications territoriales, les ressources et l'autonomie gouvernementale.

## Résultats prioritaires pour la planification du réseau de conservation de 2016 à 2021

Voici les deux résultats prioritaires attendus dans les cinq prochaines années :

1. Préciser les conditions de création et de gestion des zones proposées existantes.
2. Formuler une nouvelle stratégie de planification du réseau de conservation des TNO par la discussion et la collaboration.



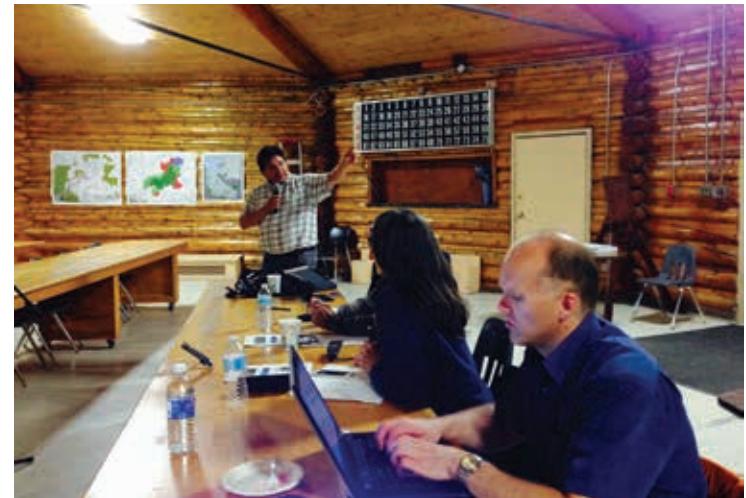
Zone proposée Ts'ude niline Tu'eyeta

## RÉSULTAT PRIORITAIRE 1 : Terminer la planification et la prise de décisions pour chaque zone proposée existante

De 1999 à 2014, la mise en œuvre commune de la Stratégie des zones protégées pour les TNO a permis de créer le lieu historique national de Saoyú et ?ehdacho, deux péninsules du Grand lac de l'Ours, ainsi que de définir et de promouvoir plus de 12 zones d'intérêt dans les collectivités au moyen du processus structuré de planification de la SZP.

Sept des zones d'intérêt sont devenues des *zones proposées*. Par ailleurs, la zone d'intérêt de Thaidene Nëné est maintenant un projet de réserve de parc national et de conservation territoriale.

Selon un grand principe de l'Entente sur le transfert des responsabilités, les habitants d'une région donnée sont les mieux à même d'orienter et de gérer les décisions ayant des répercussions sur leur économie et leur environnement. Le GTNO a donc élaboré le CUDDT pour encadrer la gestion de ses terres. Dans ce cadre, les décisions se fondent sur la collaboration, la gérance environnementale éclairée et le respect des droits des Autochtones et des droits issus de traités, et elles tiennent compte de la valeur écologique, sociale, culturelle et économique des terres afin d'en maximiser les avantages pour les générations actuelles et futures. De plus, elles sont principalement prises par les Ténois.



Séance de participation du public sur la zone proposée Thaidene Nëné à Fort Smith, en 2015

Dans ce contexte, le GTNO travaille pour qu'une décision définitive soit rendue sur la création des zones proposées existantes, le tout au moyen d'un processus coordonné lui permettant de collaborer avec des partenaires de planification afin de maximiser les résultats de la conservation et d'utiliser les lois applicables et des outils ténois améliorés pour préserver les valeurs des terres. À cette fin, certaines améliorations doivent être apportées aux cadres législatifs, politiques et décisionnels existants.

L'élaboration d'un cadre de gouvernance pour une gestion équitable permettra de déterminer les principaux éléments de l'approche de gouvernance des zones protégées et des zones de conservation, et de définir les rôles et les responsabilités du GTNO et des gouvernements autochtones concernés. De plus, la rédaction d'un modèle d'entente de création d'une zone favorisera la conclusion d'un contrat ayant force obligatoire entre les parties concernées.

C'est un GTNO coordonné qui collaborera avec ses partenaires à la conception d'options propres au Nord visant la création et la promotion des zones proposées existantes. Les partenaires ont formulé le désir de désigner des catégories de zones protégées et de zones de conservation qui répondent à différents buts et diverses exigences modernes, tout en expliquant clairement comment ces catégories permettront d'atteindre les objectifs généraux de conservation aux TNO.

L'obtention de ce premier résultat prioritaire passe donc par le perfectionnement des outils existants (ex. : nouvelles lois) afin d'atteindre les objectifs de gestion des zones proposées fixés par les intervenants, et par le maintien d'un nombre maximal de terres sous contrôle des administrations nordiques.



Lac Ekali, zone proposée Łue Túé Sylái



Lac Horton, près de Colville Lake, dans la région du Sahtu

## RÉSULTAT PRIORITAIRE 2 : Formuler une nouvelle stratégie de planification du réseau de conservation en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires

Le GTNO a joué un grand rôle dans la rédaction du document original de la SZP, *A Balanced Approach to Establishing Protected Areas in the Northwest Territories* (approche équilibrée pour l'établissement de zones protégées aux Territoires du Nord-Ouest), en 1999. Cette charte fondatrice cosignée par le GTNO et le gouvernement du Canada expose la vision, les principes, les objectifs et le processus de planification approuvés par un comité de plusieurs intervenants représentant toutes les régions géopolitiques des TNO. Le GTNO veille depuis à la mise en œuvre de la SZP initiale.

Le GTNO adoptera une nouvelle stratégie pour promouvoir une approche adaptée pour la planification du réseau de conservation. Cette approche se fondera sur les principes du CUDDT, c'est-à-dire qu'elle accroîtra la participation locale à la gestion de chaque zone, améliorera la responsabilisation à cet effet et reflétera le rôle de meneur et l'engagement renouvelé du GTNO dans la planification du réseau de conservation.

La nouvelle approche améliorera la SZP initiale en :

- définissant un processus qui permettra de repérer, de hiérarchiser et de combler les lacunes dans la représentation écologique de façon à atteindre les objectifs de conservation;
- planifiant une gestion et une surveillance élargies du réseau de conservation pour assurer sa cohérence;
- définissant clairement les éléments du réseau de conservation et son étendue ultime pour orienter l'aménagement des terres.



Linaigrette

## Repérer et combler les lacunes

L'un des volets de la nouvelle stratégie consistera à repérer et à combler les lacunes dans la représentation écologique; cette démarche mise sur un processus systématique pour déterminer les nouvelles zones protégées. Ces zones sont au cœur d'un réseau de conservation sain, car elles sont durables et bénéficient du plus haut niveau de protection et d'une interdiction de développement industriel. Elles représentent le moyen le plus dynamique et efficace de protéger et de préserver la biodiversité d'une région, soit la variété dans les espèces nécessaire à la survie de la population, de la faune et de la flore. En maintenant les zones protégées actuelles et en comblant les lacunes dans la représentation écologique, le GTNO pourra assurer un développement réellement durable sur son territoire. De plus, une fois qu'il protégera et préservera adéquatement la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, il disposera d'un plus vaste éventail de choix pour l'aménagement futur de ses autres terres.



Oisillon de huard



Terres humides des monts Mackenzie

## Gérer et surveiller

La nouvelle stratégie se concentrera aussi sur la gestion et la surveillance du réseau de conservation des TNO afin de préserver la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes sur le territoire. Pour que le réseau réponde aux objectifs, les organismes légalement responsables des zones protégées et des zones de conservation en faisant partie devront mettre en place un processus efficace de gestion et de surveillance des événements internes et externes pouvant avoir des répercussions sur la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes. Les multiples organismes et gouvernements concernés devront donc collaborer à l'élaboration d'un système de gestion qui tiendra compte de l'interdépendance des processus écologiques et des pressions sur les paysages. Ensemble, les gestionnaires pourront concevoir des approches favorisant un réseau de conservation efficace.

## Orienter l'aménagement des terres

La planification de la représentation écologique, tout comme les évaluations minérales et socioéconomiques, oriente l'aménagement des terres. Elle permet de mieux définir les lieux propices au développement et ceux où la biodiversité et l'intégrité écologique doivent être préservées. Une fois les lieux propices repérés, la communication de règles claires sur leur développement permettra de lever les ambiguïtés et d'accélérer les décisions tant pour les gouvernements que pour les groupes industriels.

Quant aux décisions sur la désignation de nouvelles zones, les intervenants devront s'entendre sur un processus de révision et d'évaluation à appliquer uniformément. Celui-ci devra comprendre des évaluations écologiques, culturelles et socioéconomiques ainsi que des évaluations des ressources renouvelables et non renouvelables pour que les décisions d'établissement des limites et de gestion s'appuient sur des données suffisantes. La nouvelle stratégie présentera et précisera les responsabilités, les exigences et les procédures applicables à l'évaluation et à l'analyse des ressources potentielles pour la prise de décisions sur la création des zones proposées.



Échantillonnage de sédiments fluviatiles pour l'évaluation sur les ressources non renouvelables dans la zone proposée Ts'ude niline Tu'eyeta. Photo de A. Mills.



Veine de glace fondu durant l'évaluation écologique, zone proposée Edéhzhie



Préparation d'un aliment traditionnel au Camp scientifique et culturel sur la toundra du lac Daring



## Plan de travail 2016 à 2021



Potentille : Service canadien de la faune, D. Mulders

Les priorités de la 18<sup>e</sup> Assemblée législative du GTNO incluent la promotion de la santé des familles et la facilitation de l'adoption de modes de vie sains. Le respect de ces priorités passe notamment par la préservation d'un territoire en santé pour les générations futures, ce qui comprend la protection de la biodiversité au moyen d'un réseau de conservation.

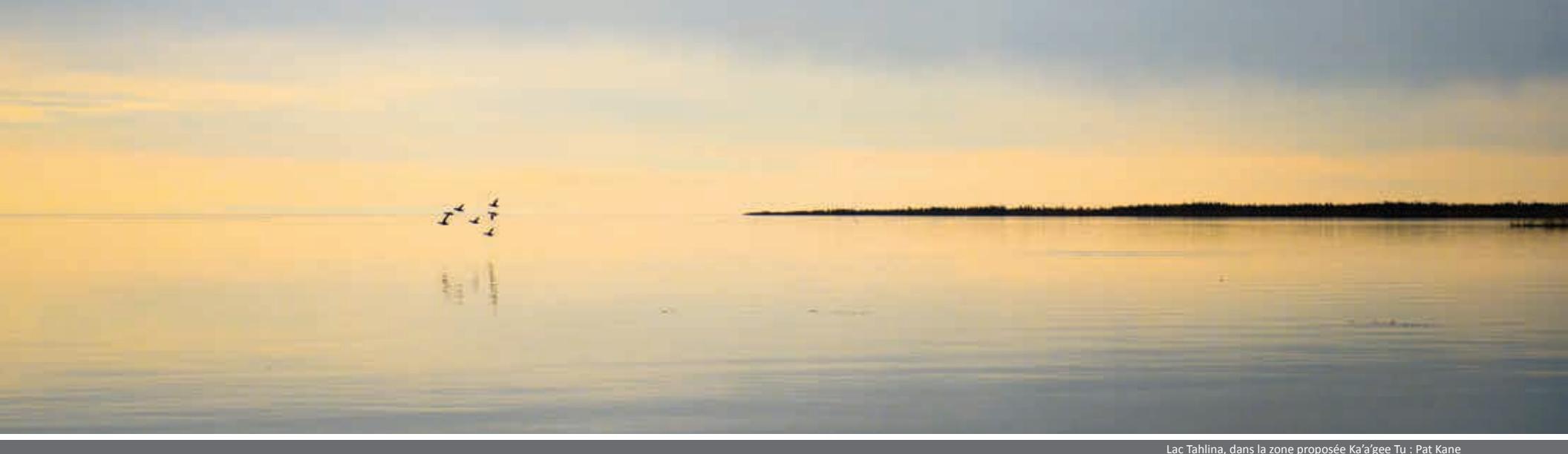
Ce plan de travail provisoire fait état des principales tâches qu'accomplira le GTNO, grâce à une approche interministérielle coordonnée qui sera menée par le MERN, en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires de planification.

Le GTNO facilitera l'adoption d'une approche globale commune pour la création et la gestion des zones protégées et des zones de conservation. Les partenaires qui participeront à l'atteinte des résultats prioritaires varieront d'une région à l'autre, selon les intérêts du secteur privé et les engagements pris dans le cadre d'accords conclus ou en cours de négociation sur les revendications territoriales, les ressources et l'autonomie gouvernementale.

En formant des partenariats, le GTNO espère atteindre les résultats suivants :

1. Terminer la planification et la prise de décisions pour chaque zone proposée existante.
2. Formuler une nouvelle stratégie de planification du réseau de conservation.

Ces **résultats prioritaires**, ainsi que les **objectifs** et les **tâches** connexes, sont détaillés ci-dessous. La précision des conditions de création et de gestion des zones proposées existantes est la grande priorité du GTNO dans la planification du réseau de conservation. À cela s'ajoute la formulation d'une nouvelle stratégie de planification, qui couvre la représentation écologique, par la discussion et la collaboration. De nombreuses tâches liées aux résultats prioritaires seront effectuées simultanément.



Lac Tahlina, dans la zone proposée Ka'a'gee Tu : Pat Kane

## RÉSULTAT PRIORITAIRE 1 : Terminer la planification et la prise de décisions pour chaque zone proposée existante (d'ici 2020)

De 1999 à 2014, la mise en œuvre commune de la Stratégie des zones protégées (SZP) des TNO a permis de créer le lieu historique national de Saoyú et Ɂehdacho, deux péninsules du Grand lac de l'Ours, ainsi que de définir et de promouvoir plus de 12 zones d'intérêt dans les collectivités au moyen du processus structuré de planification de la SZP.

Sept des zones d'intérêt sont devenues des *zones proposées*. Par ailleurs, la zone d'intérêt de Thaidene Nënë est maintenant un projet de réserve de parc national et de conservation territoriale.

Ce résultat prioritaire consistera en la prise d'une décision définitive sur la création des zones proposées existantes, comme celle de Thaidene Nënë, le tout au moyen d'un processus coordonné lui permettant de collaborer avec des partenaires de planification afin de maximiser les résultats de la conservation et d'utiliser les lois applicables et des outils ténois améliorés pour préserver les valeurs des terres.



Digue de castor sur le lac Ekali, dans la zone proposée Łue Túé Sulái

**Figure 1 : Zones protégées existantes et proposées du réseau de conservation des TNO.**

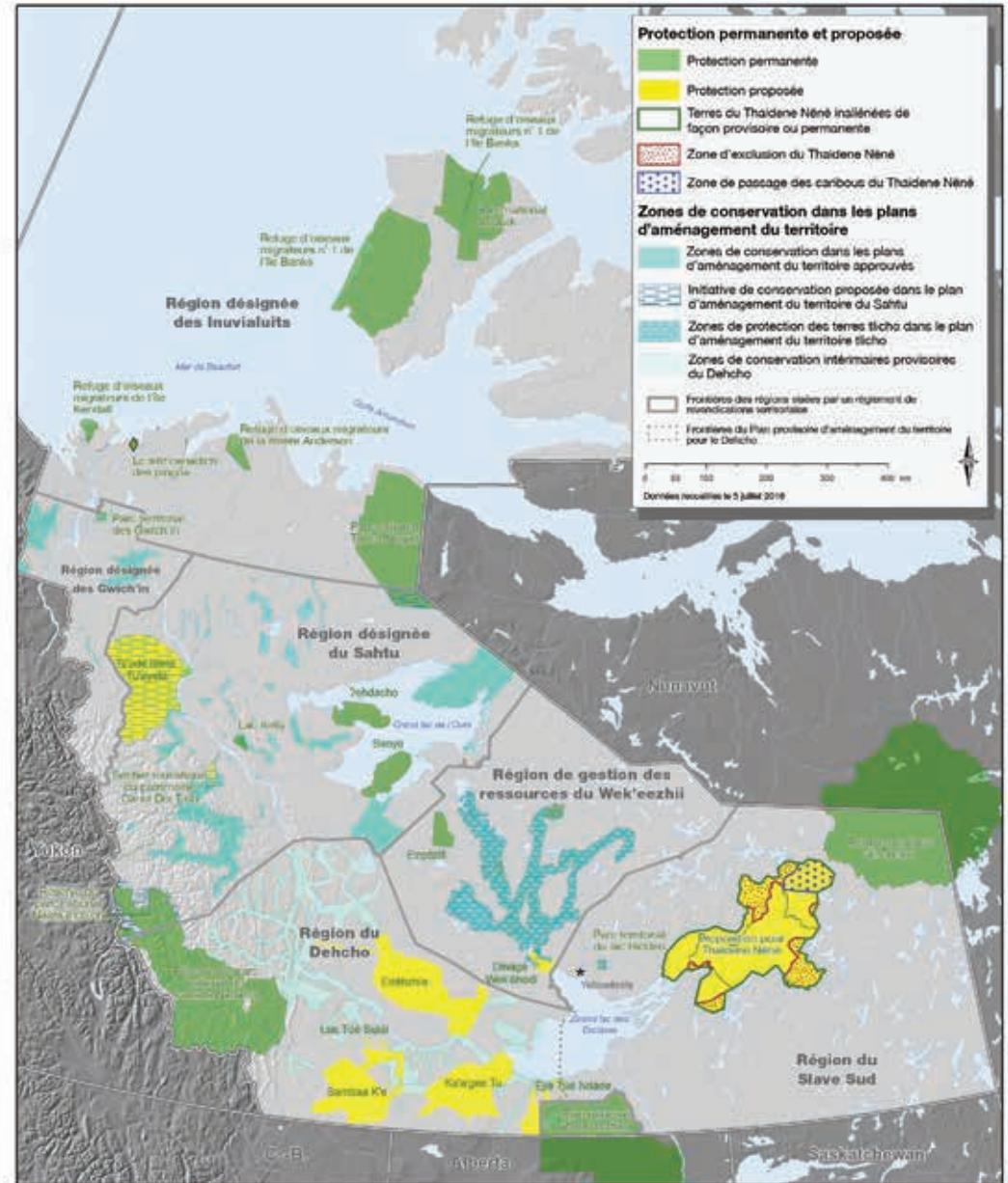
Zones proposées existantes (en jaune) :

- Dinàgà Wek'èhdì (bras Nord)
- Edézhzhíe (plateau Horn)
- Ejié Túé Ndáde (Première nation de Kátlódeeche)
- Ka'a'gee Tu (Kakisa)
- Łue Túé Sylái (Jean Marie River)
- Sambaa K'e (Trout Lake)
- Ts'ude niline Tu'eyeta (Ramparts)
- Thaidene Néné (TDN) (zone d'intérêt – bras Est du Grand lac des Esclaves)



Les ramparts, sur le fleuve Mackenzie, près de la zone proposée Ts'ude niline Tu'eyeta

## Zones protégées existantes et proposées du réseau de conservation des TNO





Atelier sur la zone proposée Edéhzhie, à Fort Simpson

**Objectif : Pour chaque zone proposée existante, diriger un processus collaboratif de planification et d'évaluation avec les collectivités, les gouvernements autochtones régionaux et les partenaires pertinents afin de rendre une décision définitive.**

Des processus de planification clairs, collaboratifs et intégrés font partie intégrante de la vision du GTNO pour la gestion territoriale future. Par ailleurs, les partenaires s'attendent à ce que le gouvernement tire profit des connaissances acquises dans les 15 dernières années sur la planification du réseau de conservation.

Les zones proposées existantes seront examinées attentivement en fonction des revendications territoriales et des conditions d'aménagement qui les touchent. La décision prise pour chaque zone proposée tiendra compte des circonstances qui lui sont propres et suivra généralement les étapes ci-dessous.

Tâche	Échéance
Rencontrer les partenaires de planification pertinents afin de parvenir à une entente sur la marche à suivre pour terminer le processus de planification du réseau de conservation.  Dans la plupart des cas (zones proposées liées à la SZP), cette activité se ferait par l'intermédiaire des groupes de travail en place.  La zone d'intérêt de Thaidene Nënë passerait directement à l'étape suivante, puisqu'elle a fait l'objet d'un processus différent et est rendue à un autre stade de développement.	<b>D'ici la fin de 2020</b> Les huit zones proposées existantes feront l'objet d'une décision, et d'une entente de création s'il y a lieu.
À la soumission des rapports des groupes de travail au gouvernement autochtone applicable et au GTNO (s'il y a lieu), faciliter les discussions visant à trouver la désignation de conservation optimale de chaque zone proposée existante ou à lui attribuer des désignations complémentaires, ainsi qu'à déterminer son régime de gestion.  Ces discussions guideront les projets de création et permettront : <ul style="list-style-type: none"><li>• d'établir les intérêts et les objectifs communs du GTNO et des gouvernements autochtones;</li><li>• de formuler des recommandations définitives sur la désignation et l'étendue de chaque zone;</li><li>• de prolonger la protection provisoire, au besoin;</li><li>• de définir les objectifs et les stratégies de gestion provisoires et permanentes;</li><li>• de définir les mécanismes de financement provisoires et permanents.</li></ul>	
Obtenir l'adhésion des autres partenaires et de la population des TNO à la vision proposée pour les choix de désignation et de gestion.	
Créer des zones selon les plans et structures de gestion et de surveillance approuvés, et signer les ententes de création (voir les deux objectifs suivants).	

Bien que la poursuite des objectifs ci-dessous doive se faire de façon simultanée à mesure que des décisions sont prises sur les zones proposées existantes, l'atteinte de chacun d'eux contribuera tout autant à l'atteinte du **RÉSULTAT PRIORITAIRE 2**. Les objectifs devront être adaptés (particulièrement ceux concernant le cadre de gouvernance et le modèle d'entente de création) aux besoins de chaque zone.

### **Objectif : Élaborer un cadre de gouvernance pour une gestion équitable.**

Pour favoriser la collaboration continue entre le GTNO et les gouvernements autochtones concernés après la création d'une zone, il importe de consigner officiellement les modalités de leur partenariat de gestion.

Le nouveau cadre de gouvernance soulignera les principaux éléments d'une approche de gestion équitable des zones territoriales par le GTNO, les gouvernements autochtones concernés et les autres partenaires pertinents. Ces éléments pourront être modifiés au besoin de façon à répondre aux exigences particulières de chaque zone. Pour l'instant, le cadre comprendrait :

- le résumé des responsabilités de gestion des parties;
- le processus de rédaction, de révision et d'approbation des plans de gestion et de surveillance;
- le processus de création d'un conseil d'administration (mandat, composition, processus décisionnels, mécanismes de règlement des différends – notamment la médiation et l'arbitrage);
- des modèles de plans de travail et de budgets pour le conseil d'administration.

### **Objectif : Rédiger un modèle d'entente de création.**

Afin que l'approche reste équitable pour le GTNO et les gouvernements autochtones concernés, la signature par ceux-ci d'un contrat ayant force obligatoire peut s'avérer très utile. Prenons l'exemple de la réserve Gwaii Haanas, qui fait l'objet d'une entente de gestion coopérative.

Une *entente de création* viendrait compléter la législation applicable. Cette entente devrait comprendre différents éléments clés, comme :

- un court énoncé décrivant la relation entre les parties;
- une description de l'approche de gouvernance utilisée pour assurer une gestion équitable (notamment les mécanismes de règlement des différends);
- les paramètres des occasions de formation et d'emploi;
- les limites de la zone concernée;
- les engagements financiers associés à la gestion et à l'exploitation continues de la zone;
- un exemple de plan de mise en œuvre de l'entente.

Tâche	Échéance
<p>Préparer un cadre de gouvernance pour une gestion coopérative des terres, qui guidera les discussions sur la création des zones proposées au fil du processus.</p> <p>Le cadre doit se baser sur les leçons tirées à l'échelle territoriale, nationale et internationale; il sera élaboré en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires des TNO.</p>	<b>Année 1</b> (simultanément avec les zones dont les derniers détails de la création sont mis au point)

Tâche	Échéance
<p>Préparer un modèle qui guidera la rédaction et la négociation des <i>ententes de création</i> en vue d'atteindre les objectifs de conservation des parties concernées.</p> <p>Le modèle doit se baser sur les leçons tirées à l'échelle territoriale, nationale et internationale; il sera élaboré en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires des TNO.</p>	<b>Année 1</b> (simultanément avec les zones dont les derniers détails de la création sont mis au point)

Tâche	Échéance	Objectif : Proposer une nouvelle loi sur la création de zones protégées et de zones de conservation.
Collaborer avec le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement des TNO à la transformation de la <i>Loi sur les parcs territoriaux</i> en Loi sur les parcs de récréation.	<b>Automne 2016</b>	<p>L'Entente sur le transfert des responsabilités offre l'occasion aux Ténois de développer un réseau de conservation. Ils pourront non seulement y participer davantage, mais aussi le gérer en bonne partie.</p> <p>Une des clés de la réussite reste la formation d'un véritable partenariat. Par ailleurs, la création d'une majorité de nouvelles zones protégées et zones de conservation sur le territoire se fera probablement selon une nouvelle loi.</p>
Élaborer un plan de travail pour la préparation d'une nouvelle loi sur la création de zones protégées et de zones de conservation en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• définissant les éléments nécessaires à la création de cette loi;</li> <li>• travaillant de concert avec les gouvernements autochtones, les autres partenaires et la population.</li> </ul>	<b>Automne 2016</b>	<p>En effet, le GTNO doit adopter une nouvelle loi pour s'assurer que les processus de création des zones de conservation et des zones protégées sont rapides, simples et collaboratifs et qu'ils peuvent être adaptés selon les limites d'un cadre rationnel fourni.</p> <p>Cette loi lui permettrait également de s'assurer que toutes les zones concernées partagent des éléments clés semblables, visent un but commun et suivent un ensemble de principes décisionnels.</p> <p>Des règlements adaptés pourraient ensuite encadrer la création de chaque zone protégée ou zone de conservation en cas de situation particulière. Ils pourraient porter sur les possibilités de développement des ressources, les ententes de gouvernance avec les gouvernements autochtones ou les intervenants, et les activités permises.</p>



Zone proposée Ejé Túé Ndáde (lac, rivière et sentiers Buffalo)



Sources chaudes aux montagnes Mackenzie : Jim Harris

## RÉSULTAT PRIORITAIRE 2 : Formuler une nouvelle stratégie de planification du réseau de conservation en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires

Le GTNO a joué un grand rôle dans la rédaction du document original de la SZP, *A Balanced Approach to Establishing Protected Areas in the Northwest Territories* (approche équilibrée pour l'établissement de zones protégées aux Territoires du Nord-Ouest), en 1999. Cette charte fondatrice cosignée par le GTNO et le gouvernement du Canada expose la vision, les principes, les objectifs et le processus de planification approuvés par un comité de plusieurs intervenants représentant toutes les régions géopolitiques des TNO.

Le GTNO adoptera une nouvelle stratégie pour promouvoir une approche adaptée pour la planification du réseau de conservation. Cette approche se fondera sur les principes du CUDDT, c'est-à-dire qu'elle accroîtra la participation locale à la gestion de chaque zone, améliorera la responsabilisation à cet effet et reflétera le rôle de meneur et l'engagement renouvelé du GTNO dans la planification du réseau de conservation.

La nouvelle approche améliorera la SZP initiale en :

- définissant un processus qui permettra de repérer, de hiérarchiser et de combler les lacunes dans la représentation écologique de façon à atteindre les objectifs de conservation;
- planifiant une gestion et une surveillance élargies du réseau de conservation pour assurer sa cohérence;
- définissant clairement les éléments du réseau de conservation et son étendue ultime pour orienter l'aménagement des terres.

Le GTNO élaborera la nouvelle stratégie en communiquant avec divers ministères et en collaborant avec des gouvernements autochtones et les autres partenaires. Celle-ci comprendra des objectifs fondamentaux et les initiatives nécessaires à leur atteinte.



Zone proposée Edéhzhie : J. LaRiviere

## Objectifs fondamentaux

Les objectifs fondamentaux alimenteront la rédaction de la stratégie, et leur réalisation pourra se faire simultanément. Les objectifs fondamentaux sont les suivants :

- Définir et communiquer clairement les éléments et l'étendue du réseau de conservation.
- Élaborer un processus de mise en œuvre de la planification de la représentation écologique (priorité du CUDDT).

Tâche	Échéance
Présenter clairement le rôle des zones protégées et des zones de conservation et décrire comment elles s'intégreront et s'articuleront dans le réseau de conservation, en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires.	<b>Année 1</b>
Définir l'étendue du réseau de conservation en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires.	<b>Année 1</b>

### Objectif : Définir et communiquer clairement les éléments et l'étendue du réseau de conservation.

La planification du réseau de conservation fera dorénavant partie intégrante du régime de gestion territoriale global des TNO. Comme pour d'autres initiatives (planification de l'aménagement des terres régionales, Stratégie d'exploitation des minéraux, Stratégie sur les perspectives économiques), cette activité clé permettra de concrétiser la vision du CUDDT.

En effet, un réseau de conservation permettra d'assurer un développement réellement durable aux TNO. Les zones protégées sont au cœur d'un réseau de conservation sain, car elles sont durables et bénéficient du plus haut niveau de protection et d'une interdiction de développement industriel.

En plus de ces zones protégées, d'autres outils de gestion des ressources et des terres jouent un rôle important dans la conservation du territoire (ex. : accord de revendications territoriales, planification de l'aménagement des terres, planification liée aux espèces, évaluation environnementale, réglementation sur l'utilisation de l'eau et des terres). Cet objectif fondamental de la nouvelle stratégie concerne la description des différents outils de gestion des ressources et des terres et la définition de leur rôle dans la préservation de la santé de l'environnement, de l'eau et du territoire.

Cet objectif vise également la définition de l'étendue ultime du réseau de conservation, afin que l'on puisse lever les ambiguïtés pour les groupes industriels, conformément aux recommandations du plan de mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des minéraux.



Busseroile

## Objectif : Élaborer un processus de mise en œuvre de la planification de la représentation écologique.

Cet objectif se fonde sur le deuxième objectif de la SZP initiale de protéger les zones représentatives essentielles de chaque région écologique des TNO, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité.

Le GTNO est responsable de la protection de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes du territoire, notamment de la création et de la gestion des zones protégées; d'ailleurs, il demeure résolu à s'en acquitter. Les zones protégées représentent le moyen le plus dynamique et efficace de préserver la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes.

La représentation écologique est une méthode systématique de planification des réseaux de conservation que l'on utilise partout dans le monde pour repérer et combler les lacunes dans la représentation des écosystèmes. La première étape est d'analyser les zones protégées existantes et potentielles pour évaluer si, ensemble, elles représentent la biodiversité régionale. Si des lacunes sont repérées, de nouvelles zones protégées sont proposées pour remédier à la situation.

La représentation écologique, tout comme les évaluations minérales et socioéconomiques, oriente l'aménagement des terres. Cette méthode permet de mieux définir les lieux propices au développement et ceux qui devraient être protégés pour atteindre les objectifs de conservation. Une fois les lieux propices repérés, la communication de règles claires sur leur développement permettra de lever rapidement les ambiguïtés entourant l'aménagement futur des terres pour les gouvernements et les groupes industriels.

Cet objectif fondamental de la nouvelle stratégie vise l'élaboration, de concert avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires de planification, d'un processus de mise en œuvre de la planification de la représentation écologique aux TNO.



Castillèle d'Amérique : S. Moore

Tâche	Échéance
De concert avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires, élaborer un processus de définition et de création de nouvelles zones protégées pour combler les lacunes de la représentation écologique.	Année 1



Caribous (femelle et son veau)



Les rapides du lac Daring

Tâche	Échéance
Rédiger une nouvelle stratégie en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires de planification.	<b>Année 1</b>
Approuver la stratégie.	<b>Début de l'année 2</b>

## **Objectif : Mettre au point la stratégie de planification du réseau de conservation des TNO en collaboration avec les gouvernements autochtones et les autres partenaires.**

La nouvelle stratégie comprendra les objectifs fondamentaux susmentionnés et les initiatives suivantes qui seront nécessaires à leur atteinte et lancées une fois la stratégie approuvée :

**1. Élaborer une approche ténoise pour évaluer de façon équilibrée les nouvelles zones proposées.**  
En ce qui concerne les décisions sur les nouvelles zones proposées, les intervenants devront s'entendre sur un processus de révision et d'évaluation à appliquer uniformément. Celui-ci devra comprendre des évaluations écologiques, culturelles et socioéconomiques ainsi que des évaluations des ressources renouvelables et non renouvelables pour que les décisions d'établissement des limites et de gestion s'appuient sur des données suffisantes. L'approche ténoise précisera les responsabilités, les exigences et les procédures liées à la réalisation, à l'analyse et à l'examen des évaluations pour la prise de décisions sur la création de zones protégées aux TNO.

**2. Continuer d'intégrer les meilleures connaissances environnementales issues de la tradition et de la science à la planification du réseau de conservation.**

Parmi les activités de cette initiative, notons : l'évaluation du réseau de conservation pour maximiser sa résistance et sa capacité d'adaptation aux changements climatiques; l'évaluation de la fragmentation actuelle et potentielle afin d'assurer la connectivité du réseau; la communication de ces renseignements aux responsables des autres processus de gestion et d'aménagement des terres; l'intégration des données sur les milieux dulcioles et les milieux humides à la planification de la représentation écologique; la détermination et la représentation graphique des éléments particuliers; et la formulation de conseils sur la protection des éléments se trouvant à l'extérieur du réseau de conservation.

**3. Définir sommairement un processus de gestion et de surveillance élargies du réseau de conservation.**

Pour que les zones protégées atteignent leur objectif général de préservation de la biodiversité, il faut dresser un plan de gestion de l'ensemble du réseau. De multiples organismes et gouvernements devront ainsi collaborer à la mise en place d'indicateurs comparables partout aux TNO.

**4. Veiller à la communication régulière de l'état du réseau de conservation et des messages publics connexes.**

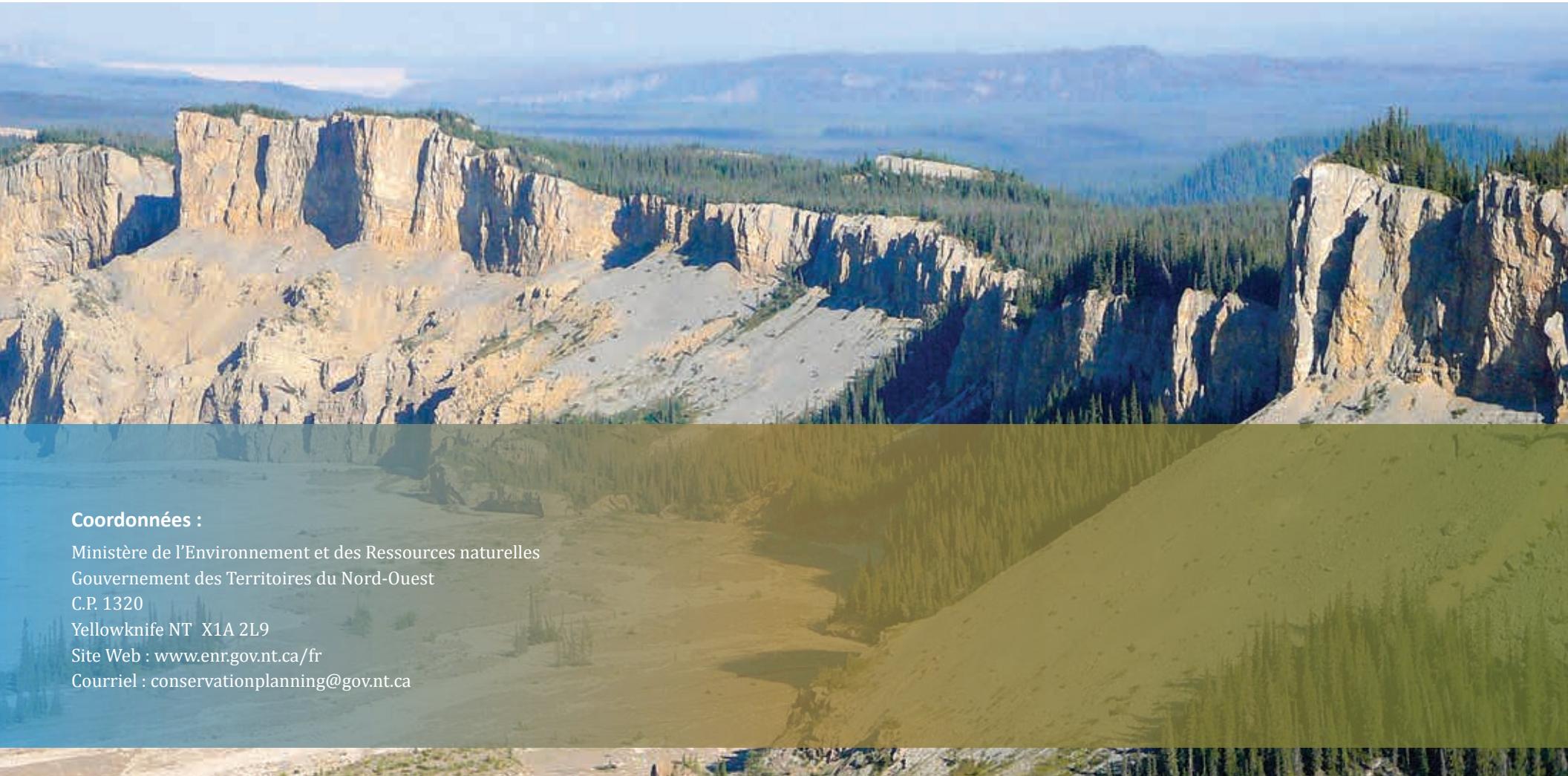
La création d'un rapport sur l'état du réseau de conservation permettra de présenter les progrès accomplis, les lacunes, la contribution des zones protégées à l'atteinte de l'objectif de préservation de la biodiversité et de l'intégrité écologique, et les menaces potentielles. De plus, la mise à jour plus fréquente d'un site Web destiné au public permettra de communiquer l'état du réseau de conservation, de transmettre l'information sur les zones proposées et d'offrir des occasions de participation durant les étapes d'évaluation, de création et de gestion des nouvelles zones.

**5. Créer une plateforme pour favoriser la participation des partenaires et des intervenants à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et des initiatives connexes.**

Une telle plateforme favorisera la transmission d'informations et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, tout en guidant et en favorisant la planification de la représentation écologique.







**Coordonnées :**

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

C.P. 1320

Yellowknife NT X1A 2L9

Site Web : [www.enr.gov.nt.ca/fr](http://www.enr.gov.nt.ca/fr)

Courriel : [conservationplanning@gov.nt.ca](mailto:conservationplanning@gov.nt.ca)